Image not found or type unknown

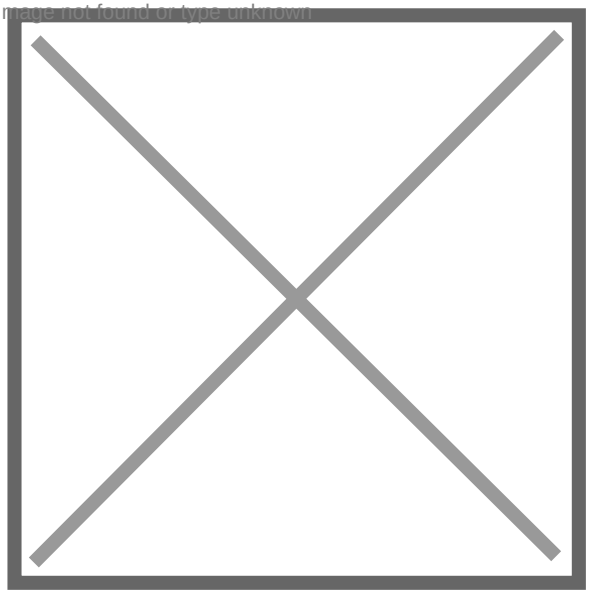

Divorçe et annulation de marriage

Par **dory62**, le **30/03/2012** à **15:11**

Bonjour,
j'ai entendue un avocat dans une émission a la téle parler d'annulation apres un divorçe..parce que le mari peut encore avoir des droits apres un divorçe...
je suis une franco-algerienne et je voudrais savoir si on peut obtenir une annulation de marriage apres un divorçe?
car mon ex ma volé le livret de famille ...

Par **Marion2**, le **30/03/2012** à **19:15**

Bonjour,

Quel serait le motif de votre demande d'annulation de mariage ?

Vous pouvez aller à la Mairie demander un nouveau livret de famille.

Vous êtes divorcée, vous nepouvez donc pas demander une annulatiaon de mariage...

Cdt

Par **dory62**, le **30/03/2012** à **20:38**

bonsoir.

mon histoire est un peu longue ,au fait mon divorce n'est pas encore enregistrer en france...je vie a londre depuis des années et je me suis marier l'ors d'un séjour en algerie apres je suis revenue a londre a cause de mon travail ,lui est monter en france parce que il a de la famille labas ...il voulait absolument s'installer en france ,notre marriage n'est pas consomer et on a jamais veccu ensembles ..

je suis aller en france pour le voir (une visite surprise),j'ai etait choquer de voir la fasson d'ont il vivait ,il m'avait bien jouer la comedie du garçon sage , en algerie ...j'ai comprie qu'il en voulait qu'a mes papiers ..

je suis repartie a londre et j'ai envoyer une lettre au autorité française ou je déposée plainte contre lui ...je voulais une annulation de marriage ,ils n'on rien voulu savoir ils m'on dit d'aller divorcé en algerie .
lui ils l'on revoyer en algerie .
moi j'ai fais plusieurs aller et retour en algerie et prie un avocat pour demander le divorce ...ça a pris des années car il ne voulait pas divorcé et on arriver pas a le trouver ...
le divorce a etait pronnoncé depuis deux ans maintenant..mais les autorités francaises m'on d"emander son extrait de naissance avec la mention marriage et divorce ,malgré(j'ai envoyer le jugement et l'acte de marriage avec mention divorce)...mais en algerie je n'ai pas le droit de retirer son extrait de naissance , apres avoir divorce ,en plus il ma voler les livret de famille...

je suis désesperer j'ai dépasser la quarantaine ,avec cette histoire j'ai pas pue me remarier ...j'ai peur qu'il peut faire quelque chose en mon nom dans un autre pays de la comunauté euro ...puisque il a toujours le livret de famille ....

je m'exuse pour le message un peu trop long;-), et je vous remercie de votre passiance a l'avance...

ps;les autorités française m'on donné deux mois ,pour ramener l'extrait de naissance si non ils ferment mon dossier....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés